



Table ronde
Participation publique



Août 2023

Rapport de consultation

Plan d'action de la biodiversité

Ville de Gatineau



Table des matières

1. Introduction	2
2. Activités de consultation	2
2.1 Ateliers citoyens	3
2.2 Rencontres avec les groupes ciblés	4
2.3 Commentaires écrits.....	4
3. Synthèse des résultats	5
3.1 Protection, conservation et restauration des milieux	6
3.2 Participation et accès à la nature.....	7
3.3 Aménagement et développement du territoire	8
3.4 Les mots-clés de la biodiversité.....	9
4. Conclusion	11
Annexe A – Présentation visuelle	12
Annexe B – Photos des activités de consultation	27



1. Introduction

La Ville de Gatineau a entamé l'élaboration d'un premier Plan d'action de la biodiversité ayant pour objectif de faire connaître, préserver et restaurer la biodiversité et les milieux naturels sur son territoire. Ce premier plan d'action aura une durée de 4 ans et sera mis en œuvre pour la période 2024 à 2028.

Afin d'impliquer tous les acteurs concernés ainsi que la population gatinoise, une première phase de consultation a été réalisée à l'automne 2022, lors de laquelle différents groupes ont été rencontrés, dont des organismes environnementaux, ainsi que la population. Cette phase initiale avait pour but de présenter une première ébauche de plan d'action.

Au printemps 2023, la Ville a déployé une deuxième phase de consultation composée de quatre activités, avec en main une version révisée du Plan d'action de la biodiversité. La Ville prévoit de réviser le Plan à la lumière des résultats de cette démarche consultative et le présenter ensuite au conseil municipal de Gatineau à l'automne 2023.

2. Activités de consultation

Les quatre activités de consultation ci-dessous ont été prévues afin de présenter les principales actions inscrites au Plan de la biodiversité et recueillir les commentaires et les idées qui permettront de le bonifier.

Consultation en ligne	Rencontres avec groupes ciblés	Ateliers citoyens	Sondage
Sur la plateforme Cocoriko Du 17 mai au 7 juin 2023	Deux groupes rencontrés Mai et juin 2023	Quatre ateliers dans les divers secteurs de la Ville Mai et juin 2023	Sondage aléatoire auprès de la population des divers secteurs de la Ville Août 2023

En plus de ces quatre activités, les organismes et la population avaient la possibilité de transmettre leurs commentaires écrits à la Ville de Gatineau.

Le présent rapport fait la synthèse de deux activités de consultation réalisées, soit les ateliers citoyens, de même que les rencontres avec différents groupes ciblés, ainsi que les commentaires écrits recueillis auprès des organismes et des citoyens.

Afin d'informer la population et les organismes de la tenue des diverses activités de consultation, les moyens de communication suivants ont été déployés :

- › **Invitations transmises par courriel** à plus de 200 organismes sur le territoire de Gatineau (associations de citoyens et de résidents, organismes communautaires et environnementaux, etc.), ainsi qu'environ 500 Gatinoises et Gatinois intéressés par les activités de consultation publique.

- › **Cartons d'invitation**, sous forme de signets, faisant la promotion de la consultation en ligne (avec code QR), remis lors des activités en personne.
- › **Guide de participation** préparé en début de démarche présentant les différentes activités consultatives prévues et comment y participer.
- › **Communiqué de presse** pour lancer la consultation en ligne et inviter les citoyens aux ateliers citoyens par secteur.
- › **Page Web** sur le site de la Ville
- › **Bandeau promotionnel** ajouté sur la page d'accueil du site Web de la Ville.
- › **Publications sur les réseaux sociaux** de la Ville : Facebook (événement Facebook créé pour chacun des ateliers citoyens par secteur), Twitter.
- › **Placement média** :
 - Publicité radio en début et en fin de campagne;
 - Bannières Web pour informer et diriger vers le site Web de la Ville pour tous les détails de la démarche;
 - Publicités dans les journaux : Le Droit, Bulletin d'Aylmer, Bulletin de Gatineau et Journal Les 2 Vallées.

2.1 Ateliers citoyens

Quatre ateliers citoyens ont eu lieu dans les divers secteurs de la Ville :

Secteur Aylmer	Secteur Hull	Secteur Gatineau	Secteur Buckingham et Masson-Angers
31 mai 2023, 18 h à 21 h	1er juin 2023, 18 h à 21 h	14 juin 2023, 18 h à 21 h	15 juin 2023, 18 h à 21 h
10 personnes présentes, dont un membre du conseil municipal	12 personnes présentes, dont un membre du conseil municipal	6 personnes présentes, dont un membre du conseil municipal	Aucune personne présente

Les ateliers citoyens se sont déroulés de la façon suivante :

1. Une mise en contexte et une présentation sommaire du Plan d'action de la biodiversité;
2. Une période de questions de compréhension sur les informations présentées;
3. Un atelier en sous-groupes portant sur trois grands thèmes, permettant aux personnes présentes d'inscrire des idées, des suggestions et des commentaires pour bonifier les actions proposées;

4. Un retour en plénière ainsi qu'un exercice de priorisation des actions.

La présentation visuelle utilisée lors de ces ateliers se trouve à l'annexe A, alors que des photos prises lors des ateliers sont présentées à l'annexe B.

2.2 Rencontres avec les groupes ciblés

Deux groupes ont été rencontrés afin d'aller plus loin sur certaines actions du Plan de la biodiversité.

Commission jeunesse	Promoteurs immobiliers
13 mai 2023 21 jeunes présents	15 juin 2023 8 personnes présentes, représentant sept promoteurs

Lors de la rencontre avec la **commission jeunesse**, trois exercices ont été proposés aux jeunes présents pour discussion :

- › Qu'est-ce que ça veut dire pour vous, la biodiversité ?
- › La biodiversité dans votre quartier
- › Priorisation d'actions

Pour la rencontre avec les **promoteurs immobiliers**, trois thèmes ont structuré les discussions :

- › Conservation de 30 % des milieux naturels
- › Planification et intégration des projets
- › Mesures d'atténuation et de compensation

En plus de ces deux groupes, des démarches ont également été initiées afin de rencontrer la communauté autochtone de Kitigan Zibi. La Ville prévoit poursuivre les discussions et collaborer avec la communauté concernant la biodiversité à l'échelle régionale.

2.3 Commentaires écrits

Les organismes et la population avaient également la possibilité de transmettre leurs commentaires par écrit. La Ville a reçu trois commentaires par écrit (deux provenant de citoyens et un provenant d'un organisme), qui sont pris en compte dans l'analyse des principaux constats ci-dessous.

3. Synthèse des résultats

Comme mentionné plus haut, cette section présente une synthèse des résultats ayant émergé des activités de consultation, en commençant d'abord par les éléments qui sont à prioriser selon les personnes ayant participé aux ateliers citoyens, à la rencontre avec la Commission jeunesse et avec les promoteurs immobiliers.

Ateliers citoyens

- › Revoir les façons d'identifier les milieux naturels et ceux à forte valeur écologique, leur statut de protection et les cartographier.
- › Respecter et protéger ce qui est déjà en place et mieux protéger les corridors écologiques.
- › Renaturaliser en utilisant des plantes indigènes.
- › Refuser la compensation financière pour la destruction des milieux dans le cadre de projets.
- › Impliquer la communauté et partager les connaissances.

Promoteurs immobiliers

- › Établir une collaboration plus étroite entre le personnel municipal et les promoteurs immobiliers.
- › Cartographier les terrains visés par des mesures de protection.
- › Réaliser des projets immobiliers innovants.

Commission jeunesse

- › Réduire les menaces à la biodiversité, notamment par la lutte aux changements climatiques.
- › Impliquer la communauté et partager les connaissances.
- › Intégrer des pratiques exemplaires, notamment en agriculture, en aménagement urbain, de même que pour la réduction des GES et une meilleure gestion des déchets.
- › Verdir la Ville et ses quartiers : plantation d'arbres, jardins communautaires, toits verts, serres, etc.

Les résultats présentés ci-dessous sont organisés autour de trois grands thèmes : la protection, la restauration et la conservation des milieux; la participation et l'accès à la nature; l'aménagement et le développement du territoire et regroupent l'ensemble des commentaires recueillis lors des ateliers citoyens, des activités auprès des jeunes et des promoteurs, ainsi que les commentaires écrits reçus.

3.1 Protection, conservation et restauration des milieux

Parmi les actions proposées par la Ville associées à ce thème, cartographier **les milieux à forte valeur écologique** semble représenter une priorité par un bon nombre de personnes. Il y a toutefois lieu de réfléchir à la manière d'identifier ces milieux et d'en évaluer la valeur, en considérant notamment ces éléments :

- › Les espèces présentes : espèces menacées, la diversité et le nombre d'espèces présentes, espèces typiques du sud de l'Outaouais, etc.;
- › Les types de milieux : milieux humides, non développés, corridors écologiques, forêts anciennes, etc.;
- › La variété des milieux et des habitats à l'échelle du territoire.

L'estimation de 13 % de milieux terrestres protégés actuellement par la Ville de Gatineau a aussi soulevé des questions par les personnes ayant participé aux ateliers citoyens, qui souhaitent que la Ville puisse expliquer plus clairement comment est calculé ce pourcentage et les portions du territoire concernées. À cela, certains participants ont demandé à mieux comprendre la façon dont la Ville effectue le calcul du pourcentage de milieux protégés sur son territoire, tant pour les milieux terrestres que les milieux aquatiques.

La Ville devrait se doter d'une vision d'ensemble des milieux naturels, pour ensuite déterminer les interventions à mener, en considérant la nécessité d'avoir de grands espaces à protéger plutôt qu'un morcellement de petits milieux, d'assurer une connectivité entre les milieux, de même que des corridors écologiques.

Il apparaît aussi important que la Ville se dote d'une variété d'**outils permettant de protéger les milieux naturels**, par exemple :

- › Octroyer divers statuts de protection;
- › Acquérir des terrains ou des milieux humides avec un droit de préemption sur leur acquisition;
- › Budgets d'acquisition;
- › Mise en place de réglementations permettant, entre autres, de mieux encadrer les usages permis dans les différents milieux ainsi que la protection des milieux humides, en assurant leur application;
- › Abandonner les dispositifs autorisant la destruction de milieux naturels en échange de compensations financières dans le cadre de projet.

Voici certains des milieux énoncés par les personnes ayant participé aux différentes activités de consultation à considérer pour la protection, la conservation et la restauration :

- › Les cours d'eau et leurs rives (rivière des Outaouais, ruisseaux Wabasse et de la Brasserie, etc.);

- › Les milieux forestiers (forêts Boucher, Deschênes, Limbour, etc.);
- › L'alvar d'Aylmer;
- › Le secteur nord du Lac Beauchamp;
- › Les bassins de rétention;
- › Les couloirs ferroviaires;
- › Les terrains de golf.

De manière plus générale, certaines personnes consultées aimeraient que la Ville puisse prévenir la destruction ou la dégradation de milieux, plutôt qu'avoir à restaurer ceux-ci après coup.

3.2 Participation et accès à la nature

La fréquentation des milieux naturels par la population a fait l'objet de nombreux commentaires dans le cadre des activités de consultation. En effet, une bonne partie des personnes ayant participé sont favorables à **un meilleur accès aux milieux naturels** pour la population gatinoise.

Cependant, il est nécessaire d'encadrer cet accès pour éviter la dégradation des milieux et établir un équilibre entre leur conservation et l'aspect récréatif. Parmi les mesures suggérées, on retrouve l'aménagement d'infrastructures et de mobiliers qui assurent la protection des milieux (promenade de type *boardwalk* dans les milieux humides, par exemple.), ou encore l'affichage d'un code de conduite à l'entrée des lieux fréquentés par la population.

Le volet de **sensibilisation de la population** est important dans ce contexte de protection des milieux :

- › Pour partager l'information sur la biodiversité;
- › Avec de l'affichage au niveau des milieux naturels pour fournir des informations sur leurs fonctions, les espèces présentes, etc.;
- › En tenant des ateliers d'identification et d'éducation à la nature;
- › En réalisant des activités de connecter avec les milieux naturels (histoire, randonnées, impacts environnementaux des déplacements hors sentier, etc.);
- › Avec des activités d'identification des espèces fauniques et floristiques;

Plusieurs personnes ont souligné qu'il serait effectivement pertinent de diffuser auprès de la population la progression des actions en matière de biodiversité. Pour les outils en ligne, comme les cartes interactives, certains ont souligné que ceux-ci doivent être simples d'utilisation pour assurer leur accessibilité. Voici quelques informations complémentaires qu'il serait bon de diffuser :

- › Les différents types de milieux, avec les usages permis dans chacun d'eux et les espèces à statut présentes;
- › Liste des meilleures pratiques et des exemples de gestes à poser (jardinage, pesticides, etc.);
- › Les analyses et rapports environnementaux réalisés;
- › La localisation des espèces exotiques envahissantes (EEE).

3.3 Aménagement et développement du territoire

De manière générale, les commentaires recueillis lors des activités de consultation démontrent que les aménagements et le développement futurs du territoire doivent **mieux s'harmoniser avec les objectifs de préservation de la biodiversité**. En effet, les projets de développement et de construction ont été identifiés comme principale menace à la biodiversité par de nombreuses personnes consultées. Le développement de Gatineau doit être réfléchi sur le long terme, afin que les projets réalisés aujourd'hui soient adaptés aux changements climatiques des années à venir.

Concernant la **réduction des impacts des projets immobiliers**, plusieurs commentaires ont souligné la nécessité d'encadrer davantage les projets immobiliers avec des obligations claires :

- › Qu'un pourcentage du milieu naturel soit conservé sur le terrain d'un nouveau développement, sans possibilité de substitutions par une compensation financière;
- › Établir des normes au niveau de la qualité des plantations effectuées dans les nouveaux projets;
- › Procéder à une analyse environnementale par des experts de la Ville pour les nouveaux projets;
- › Construire sans retirer l'ensemble de la végétation en place;
- › Prévoir des zones tampons entre les différents quartiers.

Du côté des promoteurs immobiliers rencontrés, certains ont souligné que l'application des différentes mesures devrait se faire plus facilement, notamment grâce à une collaboration plus étroite avec le personnel municipal. Ils espèrent une meilleure prévisibilité au niveau des normes et des attentes de la Ville, par exemple avec une classification claire des différents types de milieux naturels et les usages permis. Ils aimeraient de plus être en mesure de voir sur une carte quels terrains seront visés au niveau de la protection.

Les promoteurs ont aussi mentionné être prêts à faire des projets immobiliers innovants, en précisant que les contraintes de la Ville et les exigences compliquent la réalisation de tels projets.

Plusieurs personnes apprécient l'idée de **convertir les espaces gazonnés en espaces de la biodiversité** dans les parcs et sur les terrains municipaux, en établissant par exemple un pourcentage maximum d'espace gazonné dans les parcs. Ces nouveaux types d'aménagements doivent toutefois être esthétiques et réalisés aux bons endroits (par exemple, sur certaines portions de parc moins utilisées, sur certains talus, dans les fossés, aux abords des boisés, dans les emprises des lignes électriques, etc.). La Ville devrait de plus éviter la coupe excessive des espaces gazonnés afin de permettre à plus d'espèces d'herbe d'y pousser et être ainsi plus propice aux divers insectes.

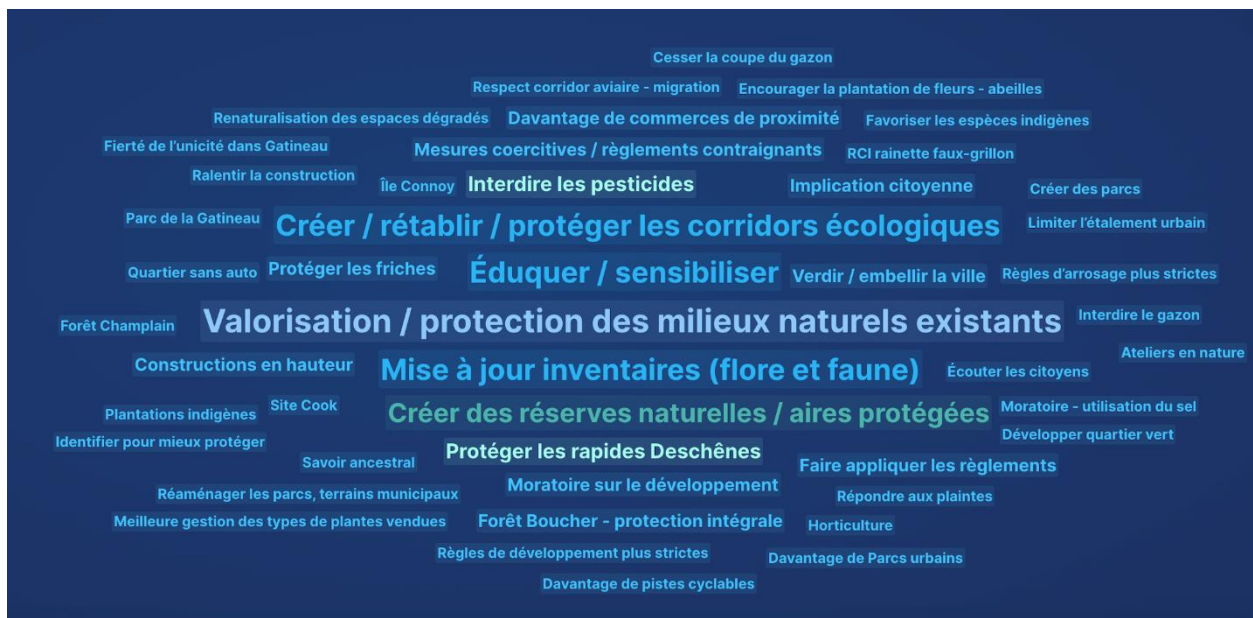
Pour les jeunes de la commission jeunesse, augmenter **le verdissement** des différents quartiers afin de favoriser la biodiversité représente une des priorités d'action. D'autres types d'aménagements peuvent aussi être réalisés dans le même objectif, tels que l'ajout de jardins, d'espaces de permaculture et la plantation d'espèces floristiques indigènes, entre autres.

De même, tant pour les jeunes que pour les adultes consultés, il est primordial de **faire de la sensibilisation auprès de la population** sur la biodiversité de manière générale, mais également sur les changements à opérer au niveau de la protection des milieux ainsi que l'aménagement des parcs et espaces municipaux.

Ateliers citoyens – Les principales menaces à la biodiversité



Ateliers citoyens – Les gains rapides



Création des nuages de mots : Slido

Annexe A – Présentation visuelle



Déroulement

- Accueil & mise en contexte (10 minutes)
- Volet – Présentation (30 minutes)
- Quiz (10 minutes)
- Volet – Période de questions (15 minutes)
- Volet – Ateliers en sous-groupes (60 minutes)
- Plénière & priorisation (20 minutes)
- Mot de la fin et prochaines étapes (5 minutes)



Qu'est-ce que c'est la biodiversité ?

La diversité biologique, aussi appelée « biodiversité », désigne l'ensemble des **espèces** et des **écosystèmes de la terre** ainsi que les processus écologiques dont ils font partie. En fait, elle englobe tout ce qui vit, y compris les variétés créées par manipulation génétique ou par croisement sélectif. Cette diversité forme la biosphère, cet enchevêtrement d'organismes vivants qui rend possible l'existence des êtres humains sur la terre.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, 2023.

3 |



Pourquoi un plan d'action en biodiversité?

- Perte importante de la biodiversité au niveau mondial depuis 50 ans.
- COP 15 - Objectif 30 % d'ici 2030
 - 30 % protection du territoire aquatique
 - 30 % protection du territoire terrestre
- La Ville protège environ 13 % de ses milieux naturels terrestres.

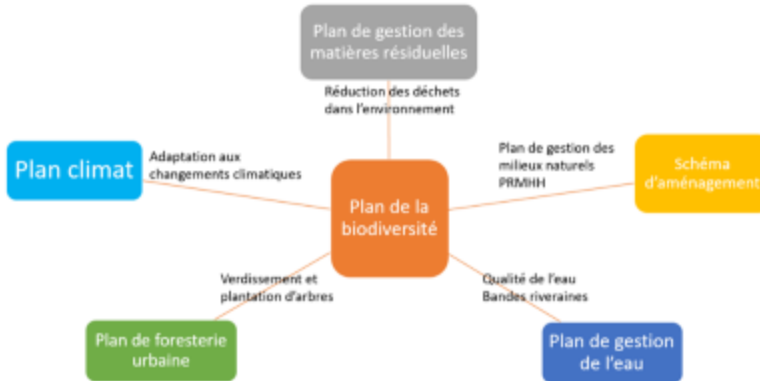


COP15 | Québec annonce un « Plan Nature » de 600 millions | La Presse

4 |



Liens avec les autres plans d'action de la Ville



5 |

Données – Superficies actuellement protégées sur l'ensemble du territoire de Gatineau



Milieux aquatiques = 100 % (selon la loi provinciale)

Milieux terrestres ≈ 13 %

- Protection identifiée au schéma d'aménagement.
- Aires protégées du Québec.

6 |

Données – Espèces à statut précaire reconnues par le provincial



- 7 espèces menacées (paruline azurée).
- 11 espèces vulnérables (ail des bois).
- 52 espèces susceptibles d'être désignées (couleuvre d'eau du Nord).



Monarque : désigné espèce en voie de disparition.
Source : Environnement et ressources naturelles Canada

GATINEAU
POUR
LA
VIE

7 |

Grandes étapes du Plan de la biodiversité



GATINEAU
POUR
LA
VIE

8 |

Proposition : Plan d'action de la biodiversité 2024-2028

1 VISION
5 ORIENTATIONS
15 OBJECTIFS
56 ACTIONS

Vision proposée pour le Plan d'action de la biodiversité 2024-2028



Faire **connaître**, **préserver** et **restaurer** la biodiversité et les milieux naturels en impliquant l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire de Gatineau.

Protéger **30 %** des terres et des milieux aquatiques d'ici 2030 tel qu'adopté dans le Cadre mondial de la biodiversité (COP 15).

Orientations du Plan d'action 2024-2028



1. Protection, conservation et restauration des milieux naturels
1. Réduction des menaces qui pèsent sur la biodiversité
1. Intégration de pratiques municipales exemplaires en matière de biodiversité
1. Implication de la communauté et partage de connaissances
1. Gouvernance proactive du Plan d'action de la biodiversité

11 |



Pour discussion en atelier

Thème A – Protection, conservation et restauration

12 |





A.1 : Protéger les milieux à forte valeur écologique (1.1.1)



Il est estimé que la Ville de Gatineau protège actuellement 13 % de ses milieux terrestres. Elle souhaite atteindre 30 % de protection d'ici 2030.

- **Par quels moyens la Ville devrait-elle protéger ses milieux naturels ?**
- **Qu'est-ce qui fait qu'un milieu naturel a une grande valeur à vos yeux ?**

18 |



A.2 : Identifier les milieux à restaurer (1.4.2)



La Ville souhaite restaurer les milieux dégradés par les activités humaines. Elle évalue présentement le potentiel de restauration en ville et en milieu agricole.

- **Connaissez-vous des milieux à restaurer dans votre quartier ?**

18 |



Pour discussion en atelier

Thème B – Participation et accès à la nature

15 |

B.1 : Augmenter l'accès aux milieux naturels (4.1.4)



Afin que les milieux protégés puissent bénéficier aux citoyens, la Ville souhaite que ces milieux soient accessibles pour y pratiquer diverses activités selon le niveau de protection.

- Selon vous, quelles activités la Ville pourrait-elle permettre dans un milieu protégé ?
- Présentement, considérez-vous qu'il y a suffisamment de milieux naturels accessibles au public ? Sinon, comment les rendre plus accessibles ?

16 |

B.2 : Partager l'information sur la biodiversité (4.2.4)



Lors des consultations à l'automne 2022, les gens ont exprimé le besoin d'être informés sur la progression des actions de protection des milieux. Par exemple, la Ville envisage de créer une page Web pour partager l'information et illustrer les initiatives bleues (aquatiques) et vertes (terrestres) sur la biodiversité.

- Quels types d'informations la Ville devrait-elle partager ?
- Est-ce que vous pensez à d'autres outils pour partager l'information ?

17 |

B.3 : Impliquer les citoyens dans la protection de la biodiversité (4.1.1 à 4.1.4)



La Ville de Gatineau souhaite informer et impliquer les citoyens dans des activités en lien avec la biodiversité.

- Quelles activités susciteraient votre intérêt et assureraient votre participation ?
- Quel est le sujet le plus important pour vous ?

18 |

Pour discussion en atelier

Thème C – Aménagement et développement du territoire

19 |



GATINEAU
POUR
LA
VIE

C.1 : Convertir des espaces gazonnés en aires de la biodiversité (2.3.1)



La Ville souhaite modifier des terre-pleins et le niveau d'entretien dans les parcs et espaces verts pour laisser des espaces de fleurs sauvages (hautes herbes), pour aménager des prés fleuris et diversifier les espèces de pelouses (trèfle).

- Est-ce une pratique avec laquelle vous êtes d'accord pour votre quartier ?
- Comment bien réaliser ce type de projet selon vous ?

20 |



GATINEAU
POUR
LA
VIE



C.2 : Réduire les impacts des projets de développement immobiliers autorisés



Sachant que la population gatinoise ne cesse d'augmenter et que le développement immobilier peut occasionner des impacts sur la protection de la biodiversité. La Ville souhaite assurer la connectivité des habitats tout en permettant le développement du territoire.

- Selon vous, quel serait la meilleure façon de limiter les impacts du développement sur la biodiversité ?

21



C.3 : Contrôler les espèces envahissantes sur les terrains privés et terrains municipaux (parcs). (2.1.1 à 2.1.6)



La Ville agit déjà pour le contrôle des plantes envahissantes lorsque possible sur ses terrains. Les ressources limitées et l'ampleur de la problématique ne permet pas à la Ville d'intervenir partout.

- Comment la Ville devrait-elle prioriser ses interventions (par lieu, par espèce prioritaire) ?
- Comment la Ville pourrait impliquer les organismes et les citoyens dans le contrôle des espèces envahissantes ?

22



Consultations publiques



Consultation citoyenne en ligne	Ateliers citoyens	Rencontres avec des groupes ciblés	Sondage auprès de la population
Du 17 mai au 7 juin 2023	31 mai au 15 juin 2023	Mai-juin 2023	Juin 2023

23 |

GATINEAU
POUR
LA
VIE

Consultation citoyenne en ligne



Comment participer ? : En vous rendant sur la plateforme participative Cocoriko, entre le 17 mai et le 7 juin 2023.

<https://planbiodiversite.cocoriko.org/>



Participer

24 |

GATINEAU
POUR
LA
VIE

Ateliers citoyens

Comment participer ? : En assistant à l'un ou l'autre des 4 ateliers prévus

Secteur Aylmer	Secteur Hull	Secteur Gatineau	Secteurs Buckingham et Masson-Angers
31 mai 2023 18h30 à 21h00	1 ^{er} juin 2023 18h30 à 21h00	14 juin 2023 18h30 à 21h00	15 juin 2023 18h30 à 21h00

25 |

Déroulement des ateliers



Conversations tournantes (World café)

- 60 minutes
- 3 grands thèmes
- 3 rondes de 20 minutes : chaque groupe aura 20 minutes pour travailler sur chacun des grands thèmes.

26 |

Plénière



- Mise en commun des idées, commentaires, attentes et préoccupations exprimées en ateliers.
- Quelles idées ressortent beaucoup?
- Idées inhabituelles qui méritent d'être analysées.

27 |

GATINEAU
POUR
LA
VIE

Priorisation d'action

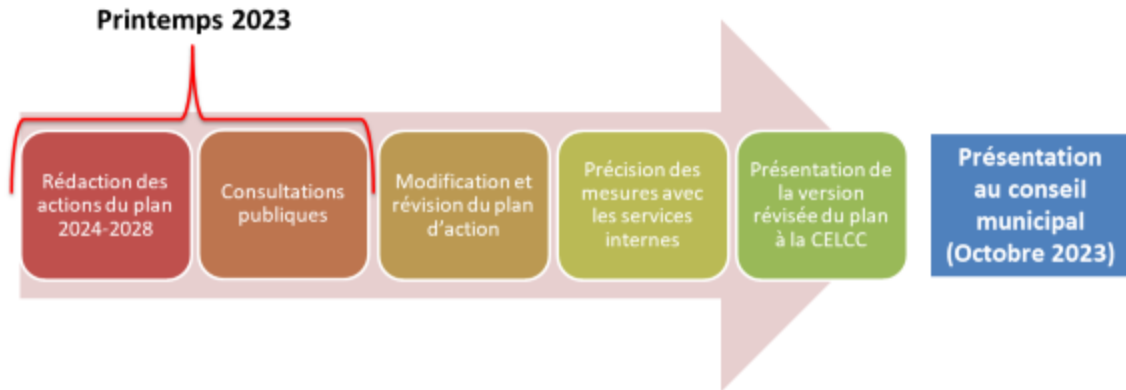


- Vote individuel – 3 « coups de cœur » par personne.
- Interprétation des résultats en groupe.

28 |

GATINEAU
POUR
LA
VIE

Prochaines étapes



29



30

Annexe B – Photos des activités de consultation



Atelier citoyen de Hull, 1^{er} juin 2023



Atelier citoyen d'Aylmer, 31 mai 2023



Atelier citoyen de Gatineau, 14 juin 2023



Commission jeunesse, 13 mai 2023



Équipe de travail

Démarche de participation publique et animation :

Hugo Mimee (M.ATDR), professionnel de la participation publique (CP3) – Table ronde
Participation publique

Rédaction des outils de consultation et du rapport de consultation :

Isabel T. Dion (M.Sc. science politique), analyste-rédactrice – Isabel T. Dion Rédaction